

2010-2009

:

?
?
?

15

:

2009

22 :

:

2009

31

21

◆
◆

:

()
()

◆
◆

◆
◆
◆
◆
◆
◆
◆
◆

:

479

:



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES MARITIMES
- DÉPARTEMENT DES PÊCHES MARITIMES -
DIRECTION DE LA FORMATION MARITIME ET DE LA PROMOTION SOCIO-PROFESSIONNELLE
AVIS DE CONCOURS

L'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir, organise après sélection sur dossier, trois (3) concours d'accès aux cycles suivants :

I - Premier cycle qui se déroule sur deux ans et qui prépare aux diplômes suivants :

- Diplôme de lieutenant de pêche ;
- Diplôme de lieutenant mécanicien de pêche ;
- Diplôme de traitement et valorisation des produits de la pêche

Régime des études : Internat

- Date du concours : 22 juillet 2009

- Date limite de dépôt des dossiers : 15 juin 2009

Conditions de participation au concours :

- Etre titulaire du baccalauréat scientifique ou technique ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

- Etre âgé au plus de 21 ans au 31 décembre 2009.

Le concours comporte :

- Une épreuve écrite de Mathématiques (durée : 2heures)
- Une épreuve écrite de physique (durée : 2 heures)

II - 2ème année du 1er cycle qui prépare aux diplômes suivants :

- Diplôme de lieutenant de pêche ;
- Diplôme de lieutenant mécanicien de pêche.

- Date du concours : 06 Octobre 2009

- Date limite de dépôt des dossiers : 15 Septembre 2009

Conditions de participation au concours :

- Pour la filière de lieutenant mécanicien de pêche : être titulaire du diplôme d'Officier mécanicien de 3ème classe

- Pour la filière de lieutenant de pêche : être titulaire du diplôme de patron de pêche.

- Age limite : 35 ans au 31 décembre 2009.

Le concours comporte :

a) Pour la filière de lieutenant de pêche :

- Une épreuve de navigation (durée: 2 heures)
- Une épreuve de technique de pêche (durée: 2 heures)

b) Pour la filière de lieutenant mécanicien de pêche :

- Une épreuve de machine marine (durée: 2 heures)
- Une épreuve d'électricité (durée: 2 heures)

III - 2ème cycle, qui prépare en 2 ans aux diplômes suivants :

- Diplôme de capitaine de pêche ;
- Diplôme d'officier mécanicien de pêche.

- Date du concours : 06 Octobre 2009

- Date limite de dépôt des dossiers : 15 Septembre 2009

Conditions de participation au concours :

- Etre titulaire du diplôme de lieutenant de pêche pour la filière de capitaine de pêche ;
- Etre titulaire du diplôme de lieutenant mécanicien de pêche pour la filière d'officier mécanicien de pêche.

Le concours comporte :

a) Pour la filière de capitaine de pêche :

- Une épreuve de navigation (durée 2 heures)
- Une épreuve de technique de pêche (durée 2 heures)

b) Pour la filière d'officier mécanicien de pêche :

- Une épreuve de machine marine (durée 2 heures)
- Une épreuve d'électricité (durée 2 heures)

Pièces à fournir :

Pour les candidats du 1er cycle :

- Une demande de participation au concours précisant la filière souhaitée ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Une copie de la CIN légalisée ;
- 3 Photos ;
- 3 Enveloppes timbrées, portant adresse du candidat.

Pour les candidats de 2ème année du 1er cycle :

- Certificat de scolarité ;
- Un relevé de notes de la 1ère année et 1er semestre de la 2ème année de l'enseignement secondaire ;
- Copie légalisée du Baccalauréat.

Pour les candidats de 2ème année du 2ème cycle :

- Une demande de participation au concours ;
- Copie légalisée du diplôme de patron de pêche ou officier ;
- Relevé de navigation ;
- Copie légalisée du Baccalauréat.

Pour les candidats au 2ème cycle :

- Une demande de participation au concours ;
- Copie légalisée du diplôme de lieutenant de pêche ou lieutenant mécanicien de pêche ;
- Relevé de navigation.

Les dossiers de candidature devront être adressés à :

L'Institut Supérieur des Pêches Maritimes :

Route d'Anza- Aghezdis BP 479 Agadir

Téléphone service scolaire : 0528 84 43 18 ou 0528 84 41 70

N.B :

Avant leur inscription définitive, les candidats admis au concours devront présenter un certificat médical attestant de leur aptitude à exercer le métier de marin.

(C-0023252/09)